

ANTIDOTE hebdo

Le flash infos de la CGT Finances Publiques

N° 168 / 25 mars 2014

Je pense à mon AVENIR
J'INVESTIS POUR MON EMPLOI
Je rejoins la CGT

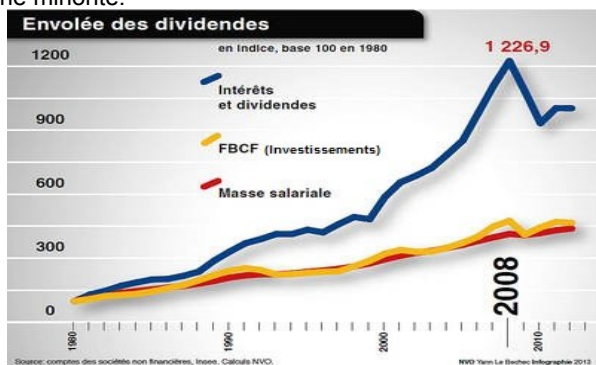
ET MAINTENANT ?

Quelle différence entre la politique de François Hollande et celle de son prédécesseur ? Des avancées sociétales certes, mais sur le plan social ?

Nos salaires sont toujours bloqués. Les suppressions d'emplois se poursuivent et dégradent encore un peu plus nos conditions de travail. L'âge de la retraite a encore reculé et les règles de calcul de nos pensions se sont encore durcies...

L'Etat patron ne se démarque pas du patronat du privé : au fond, ils partagent la même vision d'un monde où les salaires, les retraites, les prestations sociales sont un coût à réduire, avant d'être les moyens de vivre décemment.

S'il y a bien un point commun entre fonctionnaires et salariés du privé, c'est qu'ils subissent les conséquences de cette politique d'austérité qui, de « pacte de compétitivité » en « pacte de responsabilité », accentue le déséquilibre de la répartition des richesses produites par notre travail au profit d'une minorité.



Et il n'y a aucune raison que cela change tant qu'un mouvement social puissant n'y mettra pas le holà.

Pas évident quand une des principales confédérations syndicales se fait le relais fidèle des orientations gouvernementales et favorise ainsi la résignation.

Pour autant, baisser les bras serait laisser les mains libres à nos adversaires pour mener plus loin leur avantage. C'est pied à pied qu'il faut combattre, et la CGT y est pleinement engagée :

C'est la journée d'action interprofessionnelle CGT-FO-FSU-Solidaires du 18 mars contre le « pacte de responsabilité » offert au Medef.

C'est aussi la journée de grève et de manifestations avec nos collègues des Douanes et de la DGCCRF ce jeudi 20 mars, que la CGT Finances Publiques a privilégiée dans un souci d'unité syndicale incluant la CFDT dans notre ministère.



Ce sera la journée d'action des syndicats européens le 4 avril. Nous ne prétendons pas faire reculer substantiellement le gouvernement et le Medef à ces occasions, même si des avancées ponctuelles sont possibles.

Par contre, nous avons la conviction que cela doit servir de ferment à ce mouvement d'ampleur que nous souhaitons le plus proche possible, seule perspective réelle de changement de cap politique favorable.

La CGT y travaille. Aux salarié-es d'en décider.

RETENUE A LA SOURCE

Les assises de la fiscalité des entreprises et des ménages ont été ouvertes en grande pompe par le Premier Ministre, avec comme ambition de remettre à plat le système fiscal pour le rendre plus simple, plus juste et plus efficace.

Programme alléchant, mais qui s'inscrit dans une recherche obsessionnelle de réduction de la dépense publique qui fait douter du résultat.

S'agissant de la fiscalité des ménages, la retenue à la source est l'une des pistes principales. Pour la CGT, loin d'être un élément de simplification, elle serait source de confusion pour le contribuable et de difficultés de recouvrement pour l'Etat.

Quelques éléments de réflexion :

Plus besoin de déclaration ?

Certains éléments permettant le calcul de l'impôt ne peuvent être connus sans déclaration (changement de situation familiale, revenus locatifs, déductions fiscales...). La déclaration restera donc indispensable.

Fini le décalage entre revenus et paiement de l'impôt ?

En cas de variation des revenus ou de modification des charges de famille par exemple, le montant de l'impôt ne pourrait pas être immédiatement modifié. Les variations du montant de l'impôt découlent en effet de critères qui ne sont connus qu'à l'occasion de la déclaration annuelle. Les rectifications à opérer sur la retenue à la source se feraient donc, comme aujourd'hui, avec un an de décalage.

Les revenus des professions commerciales ou libérales ne seraient en outre pas concernées, ce qui induirait une différence de traitement avec les salarié-es

Y-a-il de nouveaux risques ?

Alors que la CGT souhaite réhabiliter l'impôt sur le revenu, il deviendrait un impôt en grande partie indirect, donc moins visible. La retenue à la source donnerait également à l'employeur des éléments qui, à notre sens, doivent rester confidentiels (situation de famille, revenus du conjoint...).

Et le rôle des entreprises dans tout ça ?

Les entreprises risquent de faire de la rétention de trésorerie et pratiquer une fraude similaire à celle, massive, constatée pour la TVA. Il y aura forcément de la déperdition dans le volume des recettes recouvrées.

Sans compter qu'elles vont inmanquablement réclamer une compensation pour les frais de gestion du recouvrement de l'impôt sur le revenu.

Il n'est pas inutile d'avoir en tête ces quelques repères alors que va débiter la campagne d'impôt sur le revenu

Assemblée générale de la CGT Finances Publique 44 le lundi 14 avril : inscrivez-vous !

Chacun-e a le droit statutaire d'assister à l'assemblée générale du syndicat de son choix .